



CCAS DE MORMOIRON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 3/2023

Date de convocation :
29/03/2023

Membres en exercice : 13

Votants : 7

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie le
caractère exécutoire de la
présente décision.

Acte publié le 06.04.23



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le trois avril à dix-huit HEURES trente MINUTES, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mormoiron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de :

Régis SILVESTRE, Président :

Présents : Isabelle CHANTREL, Bernard LECOMTE, Christel VITALBO, Gil ROSA, Julien SANCHEZ, Charlène SILVESTRE, Brigitte BASTOGNE

Absents : CONIL Laurent, DELARRAT Rima, BOISSON Claude, MOURIES Henry, DELFINO Caroline

Secrétaire de Séance : Madame AKRACH Adjoint Administratif territorial assistait à la réunion

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de : Madame CHANTREL Isabelle Vice-Présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Régis SILVESTRE, Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- 2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président s'est retiré et n'a pas participé au vote,

Libellés	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF CCAS						
Résultats reportés		8 495,00 €		98 650,40 €	- €	107 145,40 €
Opérations de l'exercice	- €	- €		16 524,05 €	- €	16 524,05 €
TOTAUX	- €	8 495,00 €	- €	115 174,45 €	- €	123 669,45 €
Résultats de clôture		8 495,00 €		115 174,45 €		123 669,45 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		8 495,00 €		115 174,45 €		123 669,45 €
RESULTATS DEFINITIFS		8 495,00 €		115 174,45 €		123 669,45 €

Le conseil d'administration ayant oui l'exposé de Madame CHANTREL Isabelle et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le Compte Administratif 2022 du budget principal
- APPROUVE l'ensemble des documents annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Président

Régis SILVESTRE

